

Formation au Montage • Démontage • Vérification & Utilisation des Échafaudages Roulants



©Lipsum

Durée : 1 jour / 7 heures

Nb max de stagiaires : 6/8 par groupe

Objectifs :

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques :

- pour Le montage et le démontage de l'échafaudage
- les vérifications de l'échafaudage
- l'utilisation de l'échafaudage

Recommandation R457 de la CNAM

Public :

Toutes les personnes étant amenées à monter, démonter, vérifier, utiliser un échafaudage roulant.

Prérequis :

Pas de contre indication médicale à la pratique des travaux en hauteur. Avoir au moins 18 ans. Comprendre et lire le français.

Contenu de formation

Théorie :

- ▶ Les chutes de hauteur et le monde du travail ▶ La réglementation et les recommandations en Europe et en France ▶ Les droits et les devoirs des employeurs et des employés ▶ La protection collective et la protection individuelle ▶ Caractéristique des échafaudages roulants
- ▶ Règles de sécurité de montage/démontage/vérification ▶ Évaluation théorique par QCM.

Pratique :

- ▶ Réception et conformité de l'échafaudage ▶ Examen d'adéquation ▶ Mode opératoire ▶ Montage, les différentes méthodes ▶ Vérification du montage ▶ Démontage, les différentes méthodes ▶ Évaluation pratique.

Modalité de sanction de la formation :

- ▶ Mise en situation des stagiaires ▶ Analyse et actions correctives ▶ Bilan et évaluation individuel théorique et pratique, validation d'aptitude au travail en hauteur par la délivrance d'une attestation de formation en fin de stage ▶ Présence obligatoire à l'ensemble du stage pour prétendre à la validation de celui-ci.

Les moyens pédagogiques et techniques :

- ▶ Pédagogie active et participative, question - réponse, diaporama, matériel de démonstration.
- ▶ Formation en centre de formation Cairn Formation : salle de formation et plateau technique adapté avec mise en situation réelle.

Encadrement :

Les formateurs sont experts en prévention des risques de chute de hauteur, détenteurs du SST et formés aux méthodes pédagogiques. Tous sont expérimentés dans le domaine de la sécurité antichute, des travaux en hauteur et sur cordes.

Maintien et actualisation des compétences :

Autant de fois que nécessaire (recommandé tous les trois ans).